

# 2025



## PLAN D' ACTIONS MARES



## AVANT-PROPOS

La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) a été mandatée par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en janvier 2023 pour mener un état des lieux de la situation des mares en France. Cet état des lieux a permis d'éclaircir l'état écologique des mares, les acteurs et les pratiques engagées pour leur préservation ainsi que leurs besoins (réglementaires, financiers, de connaissance, etc.). La finalité de ce diagnostic est l'élaboration d'un plan d'action pour la protection des mares, fondé sur la collaboration et la coordination entre les acteurs du secteur à l'échelle des régions mais aussi à l'échelle nationale. Le déroulé de la démarche est détaillé en [annexe de ce plan](#).

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du programme recherche-action "Les oasis du climat et de la biodiversité" de la SNPN. L'analyse de l'enquête réalisée pour l'état des lieux sur la situation des mares en 2023 est issue du rapport :

Mallard F. (dir.), Geoffroy F., Arduino L., Dupuy V., Bernard A., Nielen M., Lemoine N., Jenmaire E., 2023. Programme recherche-action Les oasis du climat et de la biodiversité - Anticiper et intégrer le changement climatique dans la protection, la restauration et la création de réseaux de mares et petites zones humides : Mise en place de la démarche sur le secteur d'étude pilote la région Ile-de-France. Société Nationale de Protection de la Nature, Paris, France, 242 p.

Lien de téléchargement du rapport : [https://bit.ly/2023\\_oasis-climat](https://bit.ly/2023_oasis-climat)

1

**Introduction** ..... 3

2

**Connaître les mares sur l'ensemble  
du territoire** ..... 6

3

**Protéger, gérer et restaurer** ..... 15

II-1. Protéger les mares à travers la réglementation et une  
meilleure prise en compte dans le volet judiciaire ..... 17

II-2. Intégrer la protection et la gestion des mares dans  
l'aménagement du territoire..... 19

II-3. Favoriser la gestion, la restauration des mares..... 22

**Accompagner, sensibiliser,  
former et valoriser** ..... 25

III-1. Accompagner les acteurs territoriaux ..... 27

III-2. Sensibiliser et engager le public,  
former les citoyens et les professionnels..... 30

III-3. Valoriser et communiquer ..... 33

**Annexe** ..... 36

**Index** ..... 37

## Introduction

La mise en place d'un Plan d'Actions pour les Mares (PAM) s'appuie sur la nécessité de coordonner les actions à tous les niveaux : renforcer les connaissances sur les écosystèmes, mobiliser les acteurs et le public, et sécuriser les financements nécessaires pour assurer une dynamique pérenne.

Ce plan vise à créer un cadre durable pour la gestion, la restauration et la création des mares en France, indispensable pour la biodiversité, la régulation hydrique, l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique ainsi que le bien-être des personnes.

### Cadre d'action du Plan

Les définitions des mares varient considérablement à travers le monde, reflétant la diversité des écosystèmes aquatiques et des approches scientifiques et législatives qui les encadrent. En France, la pluralité des définitions complique la catégorisation des mares. L'enquête auprès des acteurs de l'état des lieux sur la situation des mares en France (2024\_Enquête\_Mares\_2023\_SNPB), révèle qu'un certain nombre des répondants utilisent une même définition des mares, celle de Bertrand Sajaloli et Christelle Dutilleul établie dans le cadre du Programme National de Recherche sur les Zones Humides (2001) :

*"La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5 000 m<sup>2</sup>. Sa faible profondeur, qui peut atteindre environ deux mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire et aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain voire urbain. Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un système de fossés qui y pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle ».*

C'est à ce jour, la définition qui trouve le plus de consensus chez les acteurs de terrain. Une grande majorité de répondants utilisent cependant une diversité de définitions, appelant à un travail d'harmonisation.

La convention de Ramsar sur les zones humides, ratifiée par la France en 1986, a pour objectif d'en préserver les fonctions écologiques essentielles. Lors de la 14<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties contractantes à la convention de Ramsar, la résolution XIV.1, adoptée en 2022, « Améliorer la conservation et la gestion des petites zones humides », souligne l'importance de ces milieux, au rôle crucial, souvent négligés. Les recommandations de cette résolution impliquent leur identification et inventaire, leur intégration dans les politiques publiques de préservation, la sensibilisation et l'éducation à leur rôle fondamental ainsi que d'encourager la recherche et leur suivi. Cette résolution met l'accent sur l'importance de ces milieux, quelle que soit leur dimension.

Dans ce cadre, Le Plan d'Actions pour les Mares est une émanation du 4<sup>ème</sup> Plan National Milieux Humides, ciblé sur un type de milieu spécifique. À la suite de l'enquête (2024\_Enquête\_Mares\_2023\_SNP), ce plan vise à proposer des actions identifiées comme prioritaires, réunies dans un document de référence non contraignant, qui doit permettre de guider les acteurs concernés.

Sa mise en œuvre doit permettre la coordination des actions au niveau national en tenant compte des spécificités régionales et territoriales : il vise ainsi à harmoniser les efforts à travers les territoires, en s'appuyant sur les enjeux locaux identifiés.

## Gouvernance du Plan

Le suivi du Plan sera assuré par un comité, le Groupe National Mares (GNM), constitué des acteurs nationaux ayant participé à la cocréation du plan :

- La Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN)
- La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
- France Nature Environnement (FNE)
- Le Réseau National des Réserves Naturelles de France (RNRF)
- La Société Herpétologique de France (SHF)
- L'union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement (UNCPIE)
- La Ligue de Protection des Oiseaux France (LPO France)
- Les Associations de Développement et de Services en Environnement et Agriculture (ADASEA) et leur association nationale IMAGIN'RURAL
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Office National des Forêts (ONF)
- Pôle relais zones humides tropicales (PRZHT)
- Chambre d'Agriculture France
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF)
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Ce groupe sera coordonné par le Pôle-relais Zones Humide-Mares et Vallées Alluviales (PRMVA), qui réunira les membres du Groupe National Mares (GNM) par thématiques pour mener à bien certaines actions du Plan d'Actions Mares (PAM).

Ce plan d'actions s'articule en reprenant de manière substantielle les trois grands axes du 4<sup>e</sup> Plan National Milieux Humides (PNMH) – à savoir, l'action (protection et restauration), la mobilisation des acteurs et la connaissance, bien que l'ordre d'exécution des actions puisse varier pour mieux répondre aux besoins des acteurs et aux spécificités des mares. Il propose avant tout de renforcer la connaissance des mares par la collecte et l'harmonisation des données, pour améliorer les mesures de protection et de restauration. Ces actions seront mises en œuvre et déployées à grande échelle en mobilisant les acteurs, à travers l'accompagnement, la sensibilisation, la formation, et la valorisation de leurs initiatives.

Cette approche intégrée et flexible vise à assurer une cohérence nationale tout en s'adaptant aux spécificités territoriales et en s'appuyant sur la compétence des acteurs locaux, acteurs leviers pour les petits milieux humides.

### **Forme du plan:**

Le Plan est rédigé sous la forme suivante:

- Axes
- Introduction
- Rappel des éléments marquants de l'enquête de 2023 dans le cadre de l'état des lieux, ayant donné lieu en partie aux actions
- Objectifs à atteindre, suivi des liens au 4<sup>ème</sup> PNMH
- Actions et indicateurs par groupe d'actions



La connaissance approfondie des mares à l'échelle nationale, en hexagone comme dans les Outre-Mer, est indispensable pour disposer des outils nécessaires à leur protection, leur gestion et leur restauration. Cet axe vise à :

- **Construire un référentiel national mares**, en s'appuyant sur une définition partagée des mares, pour assurer une remontée de données sur un outil national
- **Assurer le suivi écologique des mares** pour atteindre une estimation de leur état, avant et après la mise en place d'actions
- **Développer la recherche afin d'approfondir nos connaissances**, et créer des ponts entre chercheurs et gestionnaires

Ces efforts collectifs permettront de prioriser les secteurs à enjeux et de guider les actions de terrain dans la durée.



### Rappel à l'enquête :

- **89% des acteurs intéressés par un outil qui centralise les données mares**
- **Grande diversité des protocoles utilisés par les acteurs 60% POP, 30% MhéO, 40% STELI, 46% internes**
- **63% des acteurs intéressés aux méthodes d'identification des secteurs à enjeux pour anticiper les changements globaux**

❖ **Objectif** : Finaliser l'inventaire de l'ensemble des mares du territoire d'ici 2030



*PNMH : Axe I-Agir-1.Protéger -5.Garantir une application homogène et efficace entre les territoires de la réglementation sur les zones humides en apportant des outils opérationnels*

*Axe III-Connaître-1.Développer la connaissance sur les milieux humides et la rendre accessible/25-Enrichir les connaissances locales des zones humides par la mise à jour ou la réalisation de nouveaux inventaires*

### ➤ **Action 1 : Construire un référentiel national des mares**

Cette action sera menée en cohérence avec le travail du Groupe de Travail Juridique du Ministère en charge de la Transition Écologique sur la définition des mares, à l'action 4. Ainsi que des travaux de connaissances de l'Inventaire National des Plans d'Eau (INPE) qui recense les plans d'eau, dont les mares à partir de 1000 m<sup>2</sup>.

*Cette action sera menée en plusieurs étapes, sur plusieurs années.*

- **Etape 1 : Création du groupe de travail SANDRE (Service National d'Administration des Données et Référentiels sur l'Eau) :**

Un groupe de travail sera créé et mandaté sous l'égide de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et du ministère en charge de la Transition écologique

Ce groupe aura pour missions de :

- **Lister et harmoniser les typologies et définitions des mares**
- **Définir des protocoles de caractérisation communs**
- **Standardiser les modes d'échange de données** : élaborer des dictionnaires et des scénarios d'échanges pour faciliter l'intégration des données dans les systèmes d'information nationaux

Cela permettra une homogénéisation des définitions et une meilleure cohérence des mares à l'échelle nationale.

- **Etape 2 : Intégration dans les systèmes d'information nationaux**

Les résultats du groupe de travail seront reconnus et intégrés dans les systèmes d'informations fédérateurs tels que le Système d'Information sur l'Eau (SIE), le Système d'Information sur la Biodiversité (SIB), dont les portails sont l'Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel (INPN) et Eau France.

- **Etape 3 : Développer un outil national pour bancariser les données mares, qui permettra de :**

- **Mettre en valeur les données existantes** : issues des inventaires nationaux (Réseau Partenarial sur les Données Zones Humides (RPDZH), INPE, etc.) et bases de données régionales (animées pour partie par les instances mentionnées à l'action 15)



Principaux inventaires régionaux ou interrégionaux – cliquer sur les logos pour accéder aux sites des inventaires

- **Centraliser toutes les données sur les mares** : Agréger progressivement l'ensemble des données pour une vision nationale exhaustive, en coopération avec le RPDZH, et toute autre initiative collectant ou ayant collecté des données mares

Ensuite, faire reconnaître ces données au sein des observatoires de la biodiversité nationaux et territoriaux pour enrichir la connaissance sur les mares.

Dans ce cadre :

- **Privilégier un outil de saisie de données cohérent avec les dynamiques nationales** : Utiliser des systèmes comme GeoNature, compatibles avec le Système d'Information de l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP)
- **Connecter l'outil au site du Pôle Relais Mares et Vallées Alluviales (PRMVA)** : Valoriser les initiatives des acteurs sur une cartographie interactive, en lien avec l'action 17 de l'axe III

- **Etape 4 : Favoriser la réalisation d'inventaires selon les standards nationaux**

En poursuivant les inventaires territoriaux, en cohérence avec les travaux engagés sur les zones humides. Les acteurs territoriaux sont encouragés à mener des recensements exhaustifs selon les standards nationaux et à caractériser les mares lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, en s'appuyant sur les bases de données existantes régionales.

□ **Indicateurs :**

- *Pourcentage du territoire couvert par l'inventaire national des mares*
- *Nombre total de mares recensées et caractérisées*



❖ **Objectif** : Tendre vers une estimation de l'état des mares



*PNMH: Axe III-Connaitre-*

*3. Mieux évaluer l'état des milieux humides*

*/29. Documenter les impacts, les pressions, l'état et les actions menées sur les milieux humides en renforçant la composante « milieux humides » dans les Observatoires de la biodiversité*

*/30. Suivre l'évolution des milieux humides par le développement et le déploiement d'outils communs*

## ➤ **Action 2 : Assurer la mise en place et la bancarisation de suivis écologiques des mares**

Cette action vise à rendre compte des données écologiques des mares, harmoniser les protocoles liés aux données mares, et d'en rendre compte à travers des documents de référence et d'itinéraires techniques. Plusieurs étapes sont prévues pour, à terme, estimer l'état des mares et de leur biodiversité.

Cette action sera menée en cohérence avec le programme de surveillance de la biodiversité terrestre de PatriNat, pour contribuer au cadre général des suivis sur tout le territoire. Notamment en lien avec les objectifs des Plan Nationaux d'Actions sur les espèces inféodées aux mares.

- **Etape 1 : Recenser les données écologiques existantes pour assurer le suivi des mares**

Notamment à travers l'INPN pour centraliser toutes les données disponibles.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de protocole harmonisé pour évaluer l'état des mares. Il est nécessaire de s'accorder sur les méthodes employées autour des protocoles nationaux (tenir compte des contraintes de terrain, du manque de temps, de moyens, de diversité des zones d'étude, etc.).

En cohérence avec l'action 1, Le groupe SANDRE sera ainsi chargé d'identifier et d'harmoniser les protocoles utilisés pour évaluer l'état écologique des mares, notamment :

- Programme de surveillance des populations d'amphibiens - Protocoles POP (Amphibiens et spécifiques) mis en place et suivi par la SHF
- Boîte à outils mutualisée pour évaluer l'état des fonctions et l'efficacité des travaux en milieux humides - pilotée par la FCEN et PatriNat
- Suivi Temporel des Libellules (STELI) - mis en place et suivi par l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie) et le MNHN

- Suivi des populations de chauves-souris - Vigie-Chiro
- État de conservation des habitats humides et aquatiques Natura 2000
- Indice de Biodiversité Potentielle – mis en place par le CNPF
- Chronoventaire, protocole d'acquisition de données pour l'étude des communautés de Rhopalocères et Zygènes, mis en place par le MNHN
- Protocole de suivi à long terme des macrophytes aquatiques et odonates
- Indice Biologique Macrophytique en Lac (IBML) développé par l'IRSTEA
- L'Indicateur COMposite des Coléoptères Aquatiques des Mares (IcoCAM), mis en place et suivi par le GRETIA

Le PRMVA collectera et centralisera la documentation existante sur les protocoles dans sa base de données pour vulgariser et diffuser ces informations.

Une réflexion nationale sera lancée au sein du GNM pour créer un système de surveillance au niveau des territoires afin de réduire les actions néfastes sur les zones humides et les mares.

- **Etape 2 : Clarifier les protocoles mares pour les acteurs de terrain**

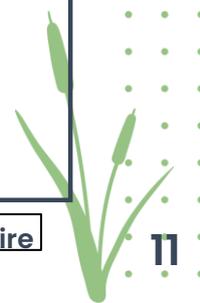
Créer un groupe de travail au sein du GNM pour clarifier l'utilisation des protocoles auprès des acteurs de terrain disposant de moyens limités. Choisir des critères simples (faune, flore, algues, physico-chimie, qualité de l'eau, etc.) pour caractériser le bon état écologique des mares, afin que ces données soient utilisables statistiquement.

Un guide de référence sera élaboré pour expliquer les différents protocoles d'inventaires, de suivis et leurs objectifs opérationnels. Dans le même sens, il mettra en lumière une série d'itinéraires techniques sur l'entretien et la restauration de mares, ainsi que leurs suivis après travaux. Pour l'enrichir, un groupe de travail au sein du GNM, clarifiera la définition de la restauration des mares et des réseaux de mares :

- En distinguant clairement les notions de creusement, de recreusement, et d'entretien
- En définissant les indicateurs de réussite, conformément aux définitions européennes et internationales

Le groupe de travail aura pour base la synthèse sur les méthodes de création et de restauration des mares en France, élaborée par l'OFB sur l'année 2024.

Les documents de référence seront enrichis en reprenant les actions de gestion/restauration existantes et priorités établies par le GNM dans la phase de cocréation du plan.



- **Etape 3 : Faire le lien avec les sites de démonstration Mhéo dans le cadre du Life Biodiv France**

Cette action vise à mettre en lumière les suivis mares (odonates et amphibiens) dans le cadre du déploiement de l'outil Mhéo, à travers le réseau de sites de démonstration pour accompagner les différentes déclinaisons de l'outil et tendre vers des pratiques de gestion les plus efficaces.

□ **Indicateurs :**

- *Pourcentage de mares dont l'état écologique a été évalué régulièrement*
- *Publications statistiques sur l'état des mares et contribution à l'ONB*



## ❖ Objectif :

Améliorer notre connaissance des mares pour mieux les protéger et les restaurer de manière pérenne

Avoir une connaissance robuste des leviers dans les domaines des SHS pour changer la perception des mares



*PNMH: Axe III-Connaitre-2.Améliorer les savoirs scientifiques et techniques sur les milieux humides.  
27/Créer d'ici 2025 un pôle de compétence scientifique et technique de recherche sur les milieux humides*

### ➤ Action 3 : Développer les activités de recherche et de transfert des connaissances autour des mares

#### • Encourager le développement de programmes expérimentaux pour améliorer les connaissances et les techniques de gestion des mares :

1. En s'intégrant aux travaux en cours sur les milieux humides, favoriser le développement de projets de recherche sur **les mares en tant que Solutions Fondées sur la Nature (SFN)** (en lien avec l'ADEME et l'UICN), en fonction des pressions et priorités établies :

- Etude du stockage du carbone versus relargage lors des périodes d'assèchement des mares
- Etude des capacités d'épuration de l'eau par les mares
- Etude des mares comme îlots de fraîcheur
- Etude du rôle des mares dans le stockage de l'eau face aux périodes de sécheresse

2. **Analyser les méthodes d'identification des secteurs à enjeux** pour affiner l'action sur les mares dans un contexte de changements globaux. Réaliser un état des lieux des outils existants pour les mares :

- Recenser et analyser les méthodes actuelles
- Évaluer l'efficacité des outils existants : Comprendre comment ces outils sont utilisés, leurs avantages et leurs limites, en tenant compte de l'évolution possible des indicateurs dans le temps
- Faciliter le partage d'informations : Mettre cet état des lieux à disposition des décideurs et acteurs de terrain pour qu'ils puissent utiliser au mieux les outils existants

L'objectif est d'avoir une connaissance claire des ressources disponibles avant d'envisager le développement de nouveaux outils, tout en gardant à l'esprit la nécessité d'un suivi dans le temps et l'adaptation aux évolutions futures.

**3. Lancer des expérimentations de terrain associant les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines et sociales.** Utiliser une approche interdisciplinaire, afin de concevoir des actions de sensibilisation et d'engagement pertinentes et impactantes :

- **Préparer un programme de recherche-action** : Élaborer un programme mêlant psychologie, sociologie, économie et autres disciplines pour comprendre les motivations et freins à l'engagement
  - **S'appuyer sur les infrastructures et événements existants** : Utiliser des plateformes comme la Fête des Mares, en menant des expérimentations dans une dizaine de localisations en France
  - **S'inspirer d'expériences efficaces** : Tirer des enseignements des succès des aires marines protégées et d'autres initiatives similaires
  - **Collaborer avec l'Institut Français de l'Éducation (IFE)** : pour bénéficier de leur expertise
- **Dans l'optique de développement de la recherche, faire le lien avec les travaux de transfert de connaissances existants :**

Contribuer à l'action 28 du PNMH, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et le Centre de Ressources Milieux Humides en favorisant les échanges sur les mares dans le cadre des plateformes recherches-gestion existantes.

Identifier les lacunes et obstacles actuels grâce à une synthèse bibliographique, en lien avec les travaux de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'État des lieux sur la Situation des Mares (EDSM) réalisé par la SNPN. Tenir compte des principaux besoins des gestionnaires territoriaux, des éléments recensés lors de l'enquête et avec le GNM, pour prioriser les sujets de recherches à développer.

**□ Indicateurs :**

- *Nombre de programmes expérimentaux lancés liés aux mares*
- *Création de la synthèse bibliographique sur les projets de recherche liés aux mares*
- *Nombre d'études SHS réalisées sur la perception des zones humides*





Cet axe vise à renforcer les efforts de gestion et de restauration des mares en France en capitalisant sur les réseaux existants et les actions passées. Il s'agit de **protéger en priorité les réseaux fonctionnels** de mares et de **renforcer les continuités écologiques**, en adoptant une vision de **mosaïque interdépendante des écosystèmes**.

L'entretien des mares existantes est essentiel pour éviter leur fermeture ou autres dysfonctionnements impactant leur état. Cela implique de **réfléchir à la cohérence entre les réseaux de mares et la matrice paysagère**, en menant des actions à la fois dans les espaces naturels protégés et les milieux plus ordinaires.

La mise en place de suivis **sur la réussite des travaux de gestion et de restauration dans le temps** est nécessaire pour adapter et optimiser les techniques.

Pour **garantir l'impact durable des actions**, des objectifs territoriaux précis doivent être décidés collégialement par les organisations porteuses des dynamiques mares sur les territoires, assurant ainsi un **portage collectif et une mutualisation des compétences**.

Cet axe encourage une gestion proactive et collaborative des mares, en s'appuyant sur la **mutualisation des connaissances et des ressources**, pour préserver et restaurer ces écosystèmes précieux de manière durable et cohérente.

Dans ce cadre, il est **primordial de développer les capacités** des acteurs territoriaux en termes **d'ingénierie financière et administrative** afin de capter plus de financements pour leurs projets.

Mais également **les actions de coordination**, afin de permettre la **multiplication des actions, comme démontré dans les régions dotées d'instances d'accompagnement régionales dans le cadre de l'enquête de 2023**.



### Rappel à l'enquête :

- **Seulement 8% des acteurs partagent une même définition (Sajaloli B. et Dutilleul C., 2001). [Cliquez ici pour accéder à la définition complète](#)**
- **70% des acteurs sont engagés dans des projets de restauration**
- **75% des acteurs ne participent pas à des programmes régionaux**
- **15% des acteurs utilisent des APB, des ORE, l'acquisition foncière pour protéger des mares**
- **61% des acteurs déclarent ne pas avoir assez de financements pour leurs programmes mares**
- **56% des acteurs ne disposent pas d'assez de connaissances sur les financements disponibles**

## II – 1. Protéger les mares à travers la réglementation et une meilleure prise en compte dans le volet judiciaire

❖ **Objectif** : Clarifier le cadre d'application réglementaire à l'échelle nationale des mares et des réseaux de mares



*PNMH: Axe I-Agir-1.Protéger –5.Garantir une application homogène et efficace entre les territoires de la réglementation sur les zones humides en apportant des outils opérationnels*

### ➤ **Action 4 : Au titre de la réglementation, favoriser une application homogène du droit à l'échelle nationale sur les mares et leurs espèces**

- Apporter au groupe juridique sur les zones humides du ministère en charge de la Transition Écologique des éléments pour qu'il propose une clarification des réglementations relatives aux mares. À ce titre plusieurs pistes réglementaires à explorer, par exemple :
  - Règlements Sanitaires Départementaux (RSD) : Proposer une évolution de la réglementation concernant la création de mares à moins de 50 mètres des habitations pour faciliter leur implantation tout en garantissant la santé publique
  - Modification du Régime de l'Eau (MRE) et des Plans de prévention des inondations et des incendies : Intégrer les milieux humides dont les mares comme éléments naturels de gestion des eaux et de lutte contre les incendies, à travers l'entrée mares et réseaux de mares lorsque pertinent
- Apporter au groupe juridique les éléments pour préciser le cadre d'instruction de la création et restauration des mares, et faire remonter au groupe juridique du ministère les notes des DREAL l'ayant effectuées, comme en Normandie
- Sensibiliser les acteurs de la mise en œuvre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser sur les obligations de transmission des données mares (espèces et habitats) sur la plateforme Depobio

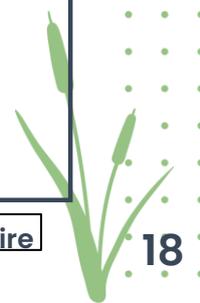
## ➤ Action 5 : Aider à la mise en place de chantiers de gestion et restauration des mares dans le cadre des travaux d'intérêt général

S'intégrer aux travaux de la LPO, l'OFB, le ministère de la Justice, l'Ecole Nationale de la Magistrature, et engager des collaborations à différents niveaux :

- S'appuyer sur la réforme du statut des cours de justice de 2023 pour mobiliser de nouveaux leviers judiciaires visant à intégrer la restauration et la réhabilitation des mares dans les mesures correctives et les sanctions liées aux infractions environnementales
- Travailler en collaboration avec les parquets régionaux environnementaux pour inclure les mares dans les objectifs de réparation écologique, en sensibilisant aux écosystèmes et espèces concernés
- Standardiser les programmes de réinsertion pour les détenus et les travaux d'intérêt général (TIG) en les orientant vers des projets de restauration des mares, en réponse aux contraventions et délits mineurs, favorisant ainsi la réhabilitation écologique et sociale

### □ Indicateur :

- *Cadre d'application de la réglementation clair et partagé de la définition d'une mare et des types de mares*
- *Modèles d'actions et de sensibilisation efficaces pour la réinsertion*



## II – 2. Intégrer la protection et la gestion des mares dans l'aménagement du territoire

### ❖ Objectifs :

- Améliorer la prise en compte des mares au sein des sites protégés (sites Natura 2000, forêts domaniales, ZNIEFF, ENS, RNR, sites CEN), en cohérence avec la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) et les états des lieux réalisés par l'UMS PatriNat
- Faciliter et accompagner l'action d'un maximum de communes, d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Notamment de leurs services chargés de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à mener des actions en faveur des mares d'ici 2030 (recensement, études, travaux de création ou de restauration, sensibilisation, médiation, etc.)

4<sup>e</sup>

*PNMH: Axe Agir– 2.Restaurer et gérer/7.Restaurer 50 000 ha de zones humides à l'horizon 2026*

*8.Améliorer le fonctionnement des milieux humides par la restauration des cours d'eau*

*9.Accompagner la gestion des milieux humides en apportant des préconisations*

*11.Améliorer la prise en compte des milieux humides dans les exercices de planification territoriale*

*12.Valoriser l'intégration des milieux humides dans la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)*

### ➤ **Action 6 : Territorialiser les démarches pour mobiliser les acteurs de l'eau et des milieux humides**

#### • **Mobiliser et s'appuyer sur les régions, départements et les acteurs de l'eau et des milieux humides**

- Etablir des partenariats avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) et les Agences régionales de la biodiversité (ARB) afin de mobiliser les départements et les régions
- Favoriser les partenariats avec les conseils départementaux :
  - Pour pousser des alliances associations/départements pour engager les communes à acquérir, via les outils départementaux, des moyens pour restaurer et protéger des mares sur les territoires, en lien avec la SAFER

- Encourager les animations dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS), outils de plus en plus utilisés par les départements pour sensibiliser les publics scolaires et les citoyens en réinsertion sociale
- Favoriser avec les ARB, les échanges inter-agences de l'eau et DREAL de bassins autour des mares, dans une action globale pour les zones humides
- Renforcer les liens avec les réseaux gemapiens, les syndicats de bassins en identifiant les acteurs mares
- **Renforcer l'intégration des mares dans les documents de planification, dans un cadre global lié aux milieux humides**

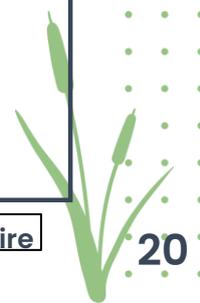
**Elaborer un état des lieux**, pour connaître les différents cas de figures spécifiques aux mares, afin d'éclairer les acteurs concernés et les soutenir dans ces intégrations.

➤ **Action 7 : Favoriser la contractualisation et les acquisitions foncières des secteurs prioritaires de mares, dans le cadre de l'action globale zones humides**

Promouvoir la contractualisation foncière, dans la démarche globale zones humides, pour protéger durablement les mares, notamment via les Conventions ORE, les Contrats Natura 2000, contrats de milieux, contrats territoriaux, etc.

Soutenir le Conservatoire du littoral, les départements, les fondations et les CEN dans leur politique d'acquisition foncière, en identifiant les zones comportant des réseaux de mares à fort intérêt écologique et hydrique :

- En coopération avec les acteurs des secteurs d'activités portant un intérêt aux mares
- Soutenir les associations, collectivités et particuliers à participer à l'acquisition foncière pour épauler les acteurs institutionnels



**➤ Action 8 : Favoriser l'intégration des mares dans les aires protégées**

Engager une réflexion avec le réseau Ramsar France, RNF, la FPNR et leurs gestionnaires pour étendre la protection des mares dans les aires protégées.

Favoriser la création d'espaces protégés (Réserves Biologiques ONF, ENS, RNN, RNR, PN, PNR). Cette approche vise à concilier différents usages des mares de manière harmonieuse, en intégrant les élus locaux dans le processus pour garantir l'adhésion et le soutien à long terme.

Cette action sera menée en cohérence avec les objectifs et préconisations des PNA sur les espèces inféodées aux mares.

**□ Indicateurs :**

- *Nombre de nouvelles mesures de protection mises en place*
- *Nombre d'outils de contractualisation foncière mis en place*
- *Nombre total de communes et d'EPCI impliquées.*
- *État des lieux sur l'intégration des zones humides par l'entrée mares dans les politiques publiques*

## II – 3. Favoriser la gestion et la restauration des mares

### ❖ Objectifs :

- Restaurer et/ou créer **30 000 mares d'ici 2030** (environ 6 000 mares par an à partir de 2025) réparties entre les 13 régions d'hexagone et les 5 territoires ultramarins, en tenant compte des contextes régionaux et géographiques spécifiques

**Cet objectif ambitieux reflète la volonté des acteurs de marquer un engagement fort en faveur de la biodiversité.** Il sera retravaillé en établissant un état de référence grâce aux travaux des 20 dernières années sur les mares. En cohérence avec les cibles du **Règlement sur la Restauration de la Nature**, lorsqu'elles seront abordées dans les prochains échanges sur le **Plan National de Restauration**

- **Restaurer en priorité les mares** communales d'importance écologique, hydriques/hydrologiques et les mares pédagogiques
- Améliorer les pratiques de restauration sur le territoire



*PNMH: Axe Agir- 1.Protéger*

*/6 - Mobiliser et renforcer les outils financiers et fonciers*

*2.Restaurer et gérer*

*/7.Restaurer 50 000 ha de zones humides à l'horizon 2026*

*/8.Améliorer le fonctionnement des milieux humides par la restauration des cours d'eau*

*/9.Accompagner la gestion des milieux humides en apportant des préconisations*

*Axe II-Mobiliser-*

*/15.Définir les bonnes conditions agricoles et environnementales sur les zones humides dans le cadre de la PAC*

*/18.Favoriser les pratiques forestières et sylvicoles respectueuses des milieux humides*



## ➤ Action 9 : Favoriser la gestion, la restauration chez les agriculteurs et forestiers

- **Agriculteurs** : Analyser les besoins du monde agricole sur les milieux humides, à travers l'entrée mares quand c'est pertinent, et dégager des pistes de coopération. Créer des liens entre les acteurs mares, les conseillers des chambres d'agriculture et des coopératives agricoles. Croiser les objectifs entre le GNM et Chambres d'Agricultures France, sur les sujets prioritaires :
  - Infrastructures agroécologiques dans l'élevage et les plaines céréalières
  - Mesures Agro-Environnementales et leur application sur le territoire pour les mares, etc.
- **Renforcer le lien avec le monde forestier** : S'appuyer sur l'expérience de l'ONF en termes de gestion des mares forestières et favoriser des liens plus étroits en les intégrant aux dynamiques mares des territoires. Créer des liens avec le CNPF pour multiplier la gestion et la restauration des mares forestières privées. Notamment, s'associer à des structures motrices privées dans la prise en compte de la biodiversité en forêt comme Ecotree

## ➤ Action 10 : Collecte et bancarisation des données d'entretien, de restauration, et de création des mares à l'échelle nationale

Il est indispensable de :

- **Centraliser les données des actions de restauration et de création de mares à l'échelle nationale.** Cela inclut également les mesures compensatoires de création de mares et l'évaluation de leur efficacité, en relation avec la plateforme Depobio
- **Faciliter la remontée d'informations pour** un suivi efficace des progrès, en permettant aux acteurs de terrain de partager leurs données
- **Assurer une coordination entre les dynamiques régionales et nationales,** en s'appuyant sur un système de collecte structuré pour optimiser l'impact des projets de restauration

En ce sens, coordonner les prochaines actions dans le cadre des contributions au futur Plan National de Restauration.

## ➤ Action 11 : Renforcer l'accès aux financements privés et publics pour les projets mares

Actuellement [les Pôles-Relais Zones Humides](#) diffusent régulièrement sur leurs lettres électroniques et sites internet les différents appels à projets publics et privés.

Si des opportunités de financements publics existent, qu'elles soient nationales ou européennes, les acteurs territoriaux n'ont pas les capacités pour les mobiliser.

Pour les accompagner, il est nécessaire de développer l'ingénierie administrative et financière sur tout le territoire. Les ARB sont déjà mobilisées avec des comités de financeurs régionaux qui mériteraient d'être déployés sur l'ensemble du territoire.

Le secteur privé tend de plus en plus à financer des projets liés à l'environnement, mais n'a pas accès aux actions menées. Dans ce cadre, un suivi sera effectué avec les certifications biodiversité explorées par les pouvoirs publics.

Sur l'ensemble de cette action, le PRMVA participera aux travaux en cours de l'action 6 du 4e PNMH et se fera le relais des réflexions issues de l'enquête de l'état des lieux sur la situation des mares (seuils de financements élevés, centralisation des guichets, complications administratives, etc.).

## ➤ Action 12 : Envisager le montage d'un projet Life ou Interreg Mares

Ce projet permettrait aux acteurs territoriaux de se fédérer, de mettre en place des actions de connaissance, de gestion, de sensibilisation et de restauration en faveur des mares. Ce, en mutualisant les forces de plusieurs structures au sein du GNM et les instances d'accompagnement régionales.

### □ Indicateurs :

- Nombre total de mares restaurées ou créées chaque année
- Répartition géographique des mares restaurées ou créées
- Nombre de mares pédagogiques créées
- Nombre de propriétaires agriculteurs et forestiers privés impliqués



En coordination avec la **stratégie CESP (Communication, Éducation, Sensibilisation et Participation)** pilotée par le Centre de ressources milieux humides de l'OFB, les actions suivantes reposent sur ces thématiques clés :

Le GNM s'appuie sur le réseau national des acteurs territoriaux ainsi que les instances d'accompagnement régionales existantes. Parmi les actions jugées prioritaires, il est indispensable de renforcer les structures coordonnant ces instances. La structuration solide des réseaux d'acteurs nationaux, régionaux et territoriaux et leurs synergies garantiront la bonne mise en œuvre du plan. Dans l'axe 3, les éléments suivants sont mis en avant :

- **Créer et renforcer des instances d'accompagnement territoriales**, pour renforcer le réseau national d'acteurs en faveur des mares et leur restauration
- **Développer les partenariats** avec tous les secteurs ayant un lien avec les mares
- **Sensibiliser les acteurs territoriaux à l'importance des suivis pré ou post travaux**, qui impactent tous les domaines thématiques
- **Sensibiliser le grand public et les décideurs à l'importance écologique des mares, et éduquer la jeunesse**. Encourager leur engagement au travers de chantiers et programmes de sciences participatives, en impliquant en priorité les établissements scolaires (primaire, collège, lycée)
- **Former les publics cibles** pour qu'ils deviennent des acteurs mares eux-mêmes
- **Valoriser les initiatives efficaces des territoires** afin qu'elles soient reproduites
- **Communiquer sur les mares**, pour susciter l'engagement du plus grand nombre dans les événements nationaux
- **Organiser des rencontres, notamment des acteurs de la restauration des mares**, pour solidifier le réseau sur le long terme et disséminer les bonnes pratiques



### Rappel à l'enquête :

- 83% des acteurs souhaitent rejoindre un réseau national pour les mares
- 72% des acteurs souhaitent voir apparaître une coordination sur les actions mares du local au global
- 78% des acteurs souhaitent intégrer un ou plusieurs groupes d'échanges qui débouchent sur des collaborations concrètes
- 75% des acteurs ne participent pas à un programme mares au niveau régional
- Analyses multivariées : Les régions dotées d'une instance d'accompagnement régional mènent plus d'actions de création et de restauration
- 61% des acteurs ont lancé des projets de sensibilisation
- 89% des répondants sont intéressés par un outil qui valorise les initiatives et les actions des acteurs
- En moyenne, la participation à la JMZH, Fréquence Grenouille, Fête des mares ne dépasse pas 40%
- 70% des acteurs sont engagés dans des projets de restauration

# III – 1. Accompagner les acteurs territoriaux

❖ **Objectif** : Couverture de 100% du territoire national par des instances d'accompagnement des mares d'ici 2030



*PNMH: Axe II-Mobiliser-1.Mettre en œuvre des approches stratégiques pour les milieux humides sur l'ensemble d territoire  
2.Faire des milieux humides un véritable enjeu aux niveaux national et international pour faire face aux crises actuelles*

➤ **Action 13 : Structurer un réseau national d'acteurs pour les mares, en s'appuyant sur les référents régionaux et la structuration territoriale**

Il est crucial de favoriser le renforcement des instances d'accompagnement territoriales existantes, pour soutenir et valoriser les acteurs des territoires :



Instances d'accompagnement régionales pour les mares existantes– cliquer sur les logos pour accéder aux sites



Voici une liste détaillée des instances d'accompagnement à renforcer, afin qu'elles soutiennent les acteurs territoriaux à multiplier leurs actions sur tous les domaines thématiques :

- **Le Programme Régional d'Action en faveur des Mares (PRAM) Normandie, porté par le CEN Normandie**, qui s'engage à enrayer la disparition des mares en Normandie en développant et animant un réseau d'acteurs en faveur des mares, renforçant les connaissances et en encourageant la restauration et la gestion durable de ces milieux
- **Le Groupe Mare Hauts-De-France, porté par le CEN Hauts-de-France**, une plateforme collaborative dédiée à la protection et à la gestion des mares, facilitant l'échange de connaissances, la sensibilisation du public, et le conseil aux acteurs locaux
- **Le PRAM Grand-Est, porté par le CEN Lorraine, BUFO Alsace, le CPIE Pays de Soulaines (Champagne Ardenne)**, qui œuvre à préserver le réseau de mares dans la région Grand-Est, en impulsant une dynamique de protection, en sauvegardant la biodiversité spécifique à ces milieux et en accompagnant toute structure souhaitant agir pour protéger, restaurer, gérer, créer ou valoriser une mare
- **Le PRAM Occitanie, porté par le CEN Occitanie, l'URCPIE Occitanie, la Fédération Régionale de Chasse d'Occitanie**, vise à créer une synergie régionale pour la préservation des mares, en améliorant les connaissances, en soutenant la gestion conservatoire, et en sensibilisant à l'importance de ces écosystèmes
- **Le programme Objectif MARES Centre-Val-De-Loire, porté par la FNE Centre-Val-de-Loire**, mobilise les acteurs pour améliorer la connaissance, restaurer, conseiller et sensibiliser autour des mares, en favorisant la biodiversité et la résilience des écosystèmes
- **Mares, où êtes-vous ?, porté par la FNE Auvergne-Rhône-Alpes**, programme participatif d'inventaire et de sauvegarde des mares et des libellules en Auvergne-Rhône-Alpes, visant à localiser, décrire, et sensibiliser le public à l'importance de ces milieux pour la biodiversité
- **Le projet Restauration et Entretien des Mares des Antilles (REMA)**, animé par le comité français de l'IUCN, fournit un appui technique, en animant un réseau d'acteurs, et en expérimentant de nouvelles méthodes de gestion pour préserver ces écosystèmes essentiels face à des menaces croissantes
- **L'inventaire des Mares du Poitou-Charentes, porté par Poitou-Charentes Nature**, pour recenser et réhabiliter ces habitats d'espèces protégées essentielles à la Trame bleue
- **Le programme d'action pour la conservation des mares temporaires de Corse**, coordonné à l'échelle régionale par l'**Office de l'Environnement de la Corse (OEC)**, œuvre depuis 2003 à la connaissance, la préservation et la valorisation de ces milieux rares et fragiles. Il s'appuie sur un inventaire cartographique exhaustif, une base de données dédiée (Gaïa), et des plateformes « Recherche-Gestion », la dernière organisée en 2023, avait pour objectif d'améliorer les pratiques de gestion, les connaissances et renforcer les synergies autour des mares temporaires méditerranéennes insulaires.

- **Les Oasis Du Climat et de la Biodiversité, en Île-de-France, porté par la SNPN**, observatoire participatif sur les mares et petites zones humides, pour les recenser et les restaurer avec tous les partenaires territoriaux
- **Les programmes de recherches liées aux mares** : comme le **Projet CIMaE porté par la FNE Haute-Savoie**, un projet de recherche pour protéger les zones humides d'altitude, pour mieux connaître la localisation et les typologies des zones humides d'altitude, la réponse des communautés à différents paramètres, afin de modéliser les distributions actuelles et futures des espèces d'altitude. Le **projet AlpiMares porté par la LPO AuRA**, est un programme qui vise à créer et restaurer 100 mares d'altitudes en 3 ans, afin d'accueillir la reproduction des espèces inféodées. Ces projets sont coordonnés en parallèle du Plan d'actions mares
- **Le Réseau des 14 Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH)** du Bassin Adour Garonne, porté par les acteurs régionaux, est une initiative collaborative visant à encourager une meilleure gestion des espaces naturels et zones humides du bassin. Ce projet multi-départemental et multi-partenarial, a pour objectif de mieux comprendre les dynamiques écologiques et de mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration sur tout un réseau de milieux humides dont les mares, afin d'assurer la pérennité des habitats essentiels à la biodiversité régionale

**Le PRMVA favorisera les échanges entre ces instances dans le portage du Plan. Il accompagnera également l'émergence de nouvelles instances pour les territoires qui en sont dépourvus en réunissant les parties prenantes selon les spécificités régionales**, en transmettant les bonnes pratiques pour créer des dynamiques efficaces.

Dans le cadre des missions de cartographie d'acteurs du PRMVA, **l'objectif est également de soutenir les instances d'accompagnement régionales**, les acteurs et leurs missions respectives au niveau départemental, pour renforcer leur coordination et le portage d'actions pour les mares au niveau local.

Au sein de ce réseau national, **un réseau pour la restauration des mares sera consolidé, adossé aux acteurs de terrain compétents identifiés et du génie écologique**. Notamment pour faciliter l'accès à des experts qualifiés pour conseiller et accompagner techniquement les acteurs publics et privés. La mise en œuvre de cette action passera par l'identification et l'actualisation des répertoires existants dans chaque département et la diffusion de ces répertoires, en soutien des instances régionales.

**☐ Indicateurs :**

- *Couverture du territoire national par des instances d'accompagnement régionales des mares d'ici 2030*
- *Nombre d'acteurs dans les réseaux mares et répertoires départementaux de la restauration*

## III – 2. Sensibiliser et engager le public, former les citoyens et les professionnels

### ❖ Objectifs :

- Contribuer à la déclinaison des objectifs de la CESP pour sensibiliser les acteurs connexes aux mares et accompagner leur montée en compétence
- Faciliter l'organisation d'actions participatives dans les départements
- Favoriser les sciences participatives dédiées aux mares



*PNMH: AXE II-Mobiliser- II-Mobiliser-  
/3.Mobiliser les acteurs pour mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent  
/22 : Mettre en œuvre la stratégie de CESP 2021-2030 (communication, sensibilisation, éducation, participation) sur les milieux humides afin d'inciter et accompagner des changements de politiques et de comportements par et pour une meilleure appropriation des enjeux milieux humides*

### ➤ Action 14 : Favoriser le développement de partenariats avec les réseaux d'acteurs cibles

#### 1. Entreprises et collectivités, pour encourager les actions territoriales :

Proposer les labels existants (EEN, Label Bas Carbone) aux acteurs privés disposant d'un foncier important mettant en valeur leur engagement vis-à-vis de la biodiversité :

- Présence et entretien de mares
- Création de mares
- Mise en place d'infrastructures favorisant les continuités écologiques
- Organisation d'événements pour faire découvrir aux populations ces espaces de nature

Cette action doit être couplée à l'objectif 7 dans le cadre de la CESP, complémentaire avec l'objectif 9 porté par le PRMVA.

2. **Favoriser une approche de l'écologie des zones humides**, dans les cursus et **institutions des écoles de paysagisme**, d'architecture, d'urbanisme, en lien avec la DFCI, notamment sur les sujets d'adaptation au changement climatique, en apportant les éléments mares quand c'est pertinent
3. **Relancer l'animation du sujet mares chez les gestionnaires d'espaces protégés** pour qu'ils apportent une attention particulière à ces écosystèmes, en coopération avec RNF, la FCEN, l'ONF
4. **Favoriser l'échange entre pays européens et dans le monde** sur les enjeux mares, pour partager les avancées sur la connaissance, les succès sur la gestion et la restauration des mares, les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des acteurs

## ➤ Action 15 : coordination de l'offre de formation sur les mares

Dans le cadre du LIFE Biodiv France, l'état des lieux des formations existantes a été effectué. Suite à cela :

- Développer une formation complète et modulable, accessible à tous les publics concernés (agents et acteurs locaux, domaine de l'eau, BTP, collectivités, secteur agricole, etc.), en partenariat avec des structures de formation comme le CNFPT, Resolia, CVRH et VIVEA. Cette formation inclura des thématiques spécifiques :
  - Gestion, restauration, création, évaluation des actions (RETEX) mares de manière intégrée
  - Gestion des espèces protégées et exotiques envahissantes (EEE)
  - Biodiversité des mares
- Développer une version adaptée aux réalités des territoires ultramarins
- Coupler les formations à des supports tels qu'un livret sur les bonnes pratiques et la réglementation (PAC, loi sur l'eau, etc.)

## ➤ Action 16 : Encourager la participation citoyenne et des jeunes aux actions de préservation des mares et aux initiatives de sciences participatives

- **Promouvoir les moyens d'action concrets** : Renforcer l'engagement de la population en lui fournissant les éléments juridiques, institutionnels et les bonnes pratiques pour agir, en déconstruisant les idées reçues sur les mares
- **Campagnes participatives** : Mobiliser les citoyens à travers la plateforme "J'agis pour la nature" pour s'inscrire à des chantiers autour des mares. Les acteurs mares doivent encourager les communes à prioriser l'engagement des établissements scolaires, collèges et lycées

- **Engager les jeunes générations :**

- Dans l'action plus large sur les zones humides, apporter les éléments mares pertinents dans les programmes éducatifs, avec en première cible les programmes des Maisons Familiales Rurales (MFR) et les lycées professionnels en lien avec l'objectif 14 de la CESP concernant le génie écologique et le secteur du BTP
- **Favoriser la création de mares pédagogiques : Généraliser les Aires Terrestres Éducatives (ATE)** autour des mares pour renforcer le lien des élèves avec la biodiversité locale, en encourageant des ATE-mares par intercommunalité, projets soutenus par plusieurs écoles pour optimiser les ressources

- **Sciences participatives :**

- Créer des synergies avec Vigie-Nature et les Observatoires Participatifs des Espèces et de la Nature (OPEN), l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour renforcer le suivi de la biodiversité des mares
- Valoriser les programmes de sciences participatives lors d'événements annuels tels que la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), Fréquence Grenouille, la Fête des Mares, comme "Un Dragon ! Dans mon jardin ?", etc.

Le PRMVA, en coordination avec les membres du GNM, collectera ces éléments afin de les centraliser et de les diffuser. Les pans de cette action concernant la jeunesse seront réalisés en collaboration avec les référents ATE de l'OFB et le Pôle-relais Zones Humides Tropicales.

- **Indicateurs :**

- *Nombre de personnes formées aux enjeux mares*
- *Pourcentage de collectivités ayant leurs services "espaces verts" formés*
- *Nombre de chantiers/inventaires participatifs réalisés annuellement*
- *Nombre d'écoles participantes*

### III – 3. Valoriser et communiquer

❖ **Objectifs :**

- Valoriser les pratiques, les acteurs et les actions territoriales liées aux mares
- Améliorer les pratiques sur tout le territoire
- Mobiliser des influenceurs pour qu'ils prennent la parole sur le sujet de la protection des zones humides
- Augmenter la visibilité des zones humides à travers l'entrée mares dans les médias nationaux et locaux
- Organiser 200 événements annuellement dans le cadre de la Fête des Mares d'ici 2030



*PNMH: AXE II-Mobiliser-3.Mobiliser les acteurs pour mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent*  
 /22 : Mettre en œuvre la stratégie de CESP 2021-2030 (communication, sensibilisation, éducation, participation) sur les milieux humides afin d'inciter et accompagner des changements de politiques et de comportements par et pour une meilleure appropriation des enjeux milieux humides  
 /12 : Valoriser l'intégration des milieux humides dans la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)

➤ **Action 17 : Collecter et valoriser les retours d'expérience (RETEX) sur la base de données retours d'expérience du centre de ressources milieux humides**

- RETEX techniques sur la création, restauration en suivant une structure claire et appropriable (temps RH, coûts, moyens utilisés)
- RETEX sur la prise en compte des mares dans les documents d'urbanisme en mettant en avant les actions des communes ou EPCI, pour disposer d'un catalogue d'exemple permettant de comprendre les motivations et effets de ces démarches.

Au sein du GNM, échanger pour améliorer la valorisation des RETEX en lien avec le groupe interpoles du centre de ressources milieux humides



## ➤ Action 18 : Mettre en lumière et favoriser le déploiement des dispositifs autour des mares

De nombreux dispositifs de territoires existent, notamment ceux des acteurs de l'eau, qu'il est nécessaire de valoriser.

Réaliser un état des lieux (couplé à une webconférence ou journée d'échange) des programmes ayant prouvé leur efficacité :

- Ceux des agences de l'eau (projet trame verte et bleu, trame turquoise, marathons de la biodiversité, etc.)
- Les programmes ABC, Territoires Engagés pour la Nature (TEN), Entreprises Engagées pour la Nature (EEN), le programme Ecocontribution des chasseurs
- Organiser une webconférence en partenariat avec Gest'eau et l'Association Nationale des Elus de Bassins (ANEB) pour mettre en lumière l'action des syndicats de bassins. Cette rencontre permettra de partager des retours d'expérience, d'échanger sur les défis rencontrés et de valoriser les bonnes pratiques
- Cette action vise à mettre en lumière les acteurs engagés, et à inciter de nouvelles collectivités à rejoindre ces dynamiques, pour ou à travers l'entrée mares et zones humides

## ➤ Action 19 : Développer un plan de communication national dédié à des acteurs cibles

- Le plan de communication et sa stratégie de diffusion seront soumis au GNM pour initier une mission globale de diffusion, en coordination avec les services nationaux responsables de la création de contenus d'éducation à l'environnement (EDD) dans une démarche globale sur les zones humides, et garantir ainsi une large adaptation aux besoins des territoires métropolitains et ultramarins
- Une collaboration autour des acteurs de l'horticulture et des jardins ouvriers avec l'OFB et le Pôle-relais Tourbières peut être une piste pour cette action

## ➤ Action 20 : Organiser des rencontres nationales et régionales sur les mares

- **Renforcer les synergies entre les évènements et programmes existants**
  - Encourager les acteurs des territoires à s'inscrire dans les évènements nationaux : la Journée Mondiale pour les Zones humides, la Fête de la nature et la Fête du patrimoine
  - Augmenter les synergies entre Fréquence Grenouilles, La fête des Mares et "Un Dragon ! Dans mon jardin ?" pour décupler les animations mares



- **Réunir les acteurs de la gestion et de la restauration des mares**

- Organiser un séminaire national sur la restauration des mares régulièrement, afin d'échanger sur les enjeux prioritaires. Prévoir des temps forts touchant aux thématiques connexes: mares agricoles, mares incendies, etc. Afin de créer un réseau d'échange des bonnes pratiques pour les publics cibles (conseillers agricoles, forestiers, etc.)

- **Indicateurs :**

- *Nombre d'actions engagées dans le cadre de la CESP.*
- *Nombre de campagnes de sensibilisation ciblant des publics non sensibilisés*
- *Nombre d'indicateurs relatifs à la communication fournis à l'Observatoire National de la Biodiversité*
- *Nombre d'actions de valorisation des RETEX mares mises en place*
- *Organisation d'une webconférence sur les programmes efficaces sur le territoire*
- *Organisation d'une webconférence pour valoriser les acteurs de l'eau*
- *Nombre de séminaires organisés*
- *Nombre de participants à Fréquence Grenouille, Fête des Mares et "Un Dragon ! Dans mon jardin ?"*

## Déroulé de la démarche

Pour rappel, l'objectif identifié pour l'année 2024 était, à travers la co-construction, d'enrichir le rapport de l'état des lieux sur la situation des mares (« 2024\_Résultats\_Enquête\_Mares\_2023\_SNPB ») et de faire émerger un plan d'action cohérent. Cette co-construction a été effectuée avec les représentants et représentantes des organisations actives sur les mares, constituant le Groupe National Mares. Ce Plan d'Action est le fruit du travail des participants aux phases de contribution ci-dessous :

### ➤ **Ateliers thématiques de cocréation sur l'année 2024 :**

- Atelier thématique n°1 « Politiques publiques et réseaux » du 09/04/2024
- Atelier thématique n°2 « Connaissance et recherche » du 14/05/2024
- Atelier thématique n°3 « Action territoriale : gestion, protection et restauration » du 06/06/2024
- Atelier thématique n°4 « Mobilisation, médiation de la population et des professionnels » du 18/06/2024
- Atelier thématique n°5 « Stratégie et Financement » du 18/07/2024

### ➤ **Une proposition préliminaire réunissant toutes les idées d'actions** a ensuite été élaborée en intégrant le travail effectué lors de ces ateliers, et soumise au Groupe National Mares pour contribution du 26/07/2024 au 30/09/2024. L'objectif étant d'identifier les mesures phares, et apporter des modifications pour préciser les objectifs et actions imaginés

### ➤ **Une version stabilisée, a été présentée le 28/11/2024** lors d'un séminaire réunissant 46 participants, dont les membres du Groupe National Mares, des représentants du Ministère en charge de la Transition Ecologique, de l'OFB ainsi que trois agences de l'eau. La version présentée réunissait les propositions phares, après un échange avec le Ministère en charge de la Transition Ecologique et l'OFB, qui a été soumise au Groupe National Mares lors d'une ultime phase de contribution du 02/12/2024 au 31/01/2025

### ➤ **La version présente a tenu compte de la dernière phase de contribution, finalisée après un échange avec le Ministère en charge de la Transition Ecologique et l'OFB, et présentée le 20/03/2025 lors d'une webconférence dédiée**

- **ABC** : Atlas de la Biodiversité Communale
- **ATE** : Aires Terrestres Éducatives
- **CATZH** : Cellule D'Assistance Technique aux Zones Humides
- **CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- **CTMA** : Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques
- **CVRH** : Centre de Valorisation des Ressources Humaines
- **DFCI** : Défense de la Forêt Contre les Incendies
- **EEN** : Entreprises Engagées pour la Nature
- **ENS** : Espaces Naturels Sensibles
- **FCEN** : Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
- **FNE** : France Nature Environnement
- **FPNRF** : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
- **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations
- **GNM** : Groupe National Mares
- **GRETIA** : Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricens
- **INPN** : Inventaire National du Patrimoine Naturel
- **JMZH** : Journée Mondiale des Zones Humides
- **MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- **MNHN** : Museum national d'Histoire naturelle
- **MRE** : Modification du Régime de l'Eau
- **OFB** : Office Français de la Biodiversité
- **ONB** : Observatoire National de la Biodiversité
- **OPEN** : Observatoires Participatifs des Espèces et de la Nature
- **ORE** : Obligation Réelle Environnementale
- **PAC** : Politique Agricole Commune
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **PNA** : Plan Nationaux d'Actions
- **PRAM** : Programme Régional d'Action pour les Mares
- **PRMVA** : Pôle Relais Mares et Vallées Alluviales
- **PSE** : Paiement pour Services Environnementaux
- **REMA** : Restauration et Entretien des Mares des Antilles
- **RNF** : Réserves Naturelles de France
- **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- **RSD** : Règlement Sanitaire Départemental
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SANDRE** : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SHF** : Société Herpétologique de France (présumée manquante si souhaitée)
- **SINP** : Système d'Information de l'inventaire du Patrimoine naturel
- **SNPN** : Société Nationale de Protection de la Nature
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique
- **TEN** : Territoires Engagés pour la Nature
- **VIVEA** : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

